

## **AVIS PUBLIC**

### **Règlement 957-14 modifiant le Règlement 920-12 relatif aux usages conditionnels de la Ville de New Richmond (Logement affecté à l'opération de l'usage principal)**

Avis est donné par la soussignée, Céline LeBlanc, greffière de la Ville de New Richmond :

Que le Conseil de la Ville de New Richmond a adopté ledit règlement ci-haut identifié à la séance du 8 septembre 2014;

Qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 2 juin 2014;

Que le Conseil a tenu une assemblée de consultation publique sur ledit règlement le 16 juin 2014;

Que la MRC de Bonaventure a émis un certificat de conformité conformément aux exigences de la Loi en date du 17 septembre 2014;

Que ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,  
Ce 22<sup>e</sup> jour de septembre 2014

Céline LeBlanc  
Greffière